

PAUL GENOT

AUDIT

Société de commissaires aux comptes membre de la compagnie régionale de Lyon

Franck PAUL

Commissaire aux comptes

Jean-François HUOT

Commissaire aux comptes

Stéphanie PINAULT

Commissaire aux comptes

FONDATION Jean-Baptiste GAGNE

Rue Pierre - Waguet

60 000 BEAUVAIS

Fondation reconnue d'utilité publique

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Août 2020

FONDATION Jean-Baptiste GAGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Août 2020

Aux administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION JEAN-BAPTISTE GAGNE relatifs à l'exercice clos le 31/08/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fondations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des fondations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau du conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau du Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Etienne, le 7 Avril 2021

Le Commissaire aux comptes,
Cabinet PAUL GENOT AUDIT

Franck PAUL



BILAN

ACTIF	2019/2020		2018/2019		PASSIF	2019/2020	2018/2019
	BRUT	AMT/PROV.	NET				
Immobilisations incorporelles - Frais d'établissement - Frais de recherche et développement - Concessions, brevets, licences, marques - Fonds commercial - Autres					Fonds de dotation d'origine	5 304 890	5 304 890
Immobilisations corporelles - Terrains - Constructions - Installations techniques, matériel et outillage	6 165 436 1 263 064 262 085	987 305 262 085	6 165 436 275 759	6 165 436 302 475	Fonds de dotation (1/10ème excédents)	49 334	49 334
- Amélioration de fonds - Autres immobilisations corporelles - Plantations perennes - Immobilisations corporelles en cours	142 053		142 053	142 053	Réserves - Réserve légale - Réserves statutaires ou contractuelles - Autres		
Immobilisations financières - Autres titres immobilisés - Prêts - Autres immobilisations financières	56 234 953	26 535	56 208 418	56 185 333	Apport avec droit de reprise (Don Hucher)	958 953	958 953
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	8 067 646	1 275 925	6 791 721	6 795 353	Ecart de réévaluation		
Stocks - Matières premières et Autres approvisionnements - Animaux et végétaux en terre - Produits intermédiaires et finis - Marchandises					Report à nouveau	484 354	495 699
Avances, acomptes versés sur commandes					Résultat de l'exercice	2 528	(11 345)
Créances - Clients - Créances fiscales et sociales - Groupes et associés - Autres Créances	104 407 22 654		104 407 22 654	184 440 27 508	SITUATION NETTE	6 800 059	6 797 531
Valeurs mobilières de placement	5 719 860		5 719 860	4 184 961	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
Disponibilités	92 195		92 195	616 677	TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	6 800 059	6 797 531
Charges constatées d'avance					Provisions pour Risques et Charges		
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	5 939 116		5 939 116	5 013 587	Fonds dédiés sur dons affectés à des œuvres	2 554 499	1 885 627
CHARGES A REPARTIR (III)					TOTAL PROV. RISQUES & CHARGES ET FONDS DÉDIÉS	2 554 499	1 885 627
ECART DE CONVERSION ACTIF (IV)					Dettes financières - Emprunts et dettes assimilées - Concours bancaires courants et découverts - Autres dettes financières		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	14 006 762	1 275 925	12 730 837	11 808 940	Avances et acomptes reçus sur commandes		
					Autres dettes - Fournisseurs et comptes rattachés - Dettes fiscales et sociales - Autres dettes	114 725 86 367 3 175 160	313 555 76 153 2 736 050
					Produits constatés d'avance	27	25
					TOTAL DES DETTES (III)	3 376 279	3 125 782
					ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		
					TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	12 730 837	11 808 940

Compte de Résultat		2019/2020	2018/2019
P R O D U I T S	Produits d'exploitation		
	- Ventes de marchandises		
	- Production vendue (biens et services)	67 344	67 217
	SOUS TOTAL A MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES	67 344	67 217
	- Production stockée		
D E P L A C E M E N T S	- Production immobilisée		
	- Dons	1 130 334	658 349
	- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	122 051	92 204
	- Autres produits		
	SOUS TOTAL B	1 252 385	750 553
Total des produits d'exploitation (I)		1 319 729	817 769
C H A R G E S	Charges d'exploitation		
	- Achats de marchandises		
	- Achats d'animaux		
	- Variation de stocks		
	- Autres Achats et charges externes	130 616	169 154
	- Impôts, taxes et versements assimilés	117 818	90 575
	- Salaires et charges sociales		
	- Dotations aux amortissements et aux provisions		
	. Sur immobilisations : dotations aux amortissements	26 717	26 841
	. Sur immobilisations : dotations aux provisions		
. Sur actif circulant : dotations aux provisions			
. Pour risques et charges : dotations aux provisions			
- Autres charges	382 626	582 713	
Total des charges d'exploitation (II)		657 777	869 284
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		661 952	(51 514)
P R O D U I T S	Produits financiers		
	- De participation		
	- D'autres valeurs mobilières et créances sur l'actif immobilisé	9 838	11 154
	- Autres intérêts et produits assimilés		
	- Reprise sur provisions et transfert de charges		
	- Différences positives de change		
- Produits nets sur cession de valeurs mobilières			
Total des produits financiers (III)		9 838	11 154
C H A R G E S	Charges financières		
	- Dotations aux amortissements et aux provisions	390	26 145
	- Intérêts et charges assimilées		
	- Différences négatives de change		
	- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)		390	26 145
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)		9 448	(14 991)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)		671 400	(66 505)
P R O D U I T S	Produits exceptionnels		
	- Sur opérations de gestion		12 945
	- Sur opérations en capital		
	- Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (V)			12 945
C H A R G E S	Charges exceptionnelles		
	- Sur opérations de gestion		22 793
	- Sur opérations en capital		
	- Dotations aux amortissements et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles (VI)			22 793
3 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			(9 847)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieures (IX)		78 836	281 818
Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)		747 709	216 810
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + IX)		1 408 402,78	1 123 687,04
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII + X)		1 405 875,19	1 135 031,81
4 - EXCEDENT OU INSUFFIS. (Total des produits - Total des charges)		2 528	(11 345)

ANNEXE

AU BILAN de l'exercice clos le 31 août 2020,
dont le total est de 12 730 836.99 Euros,

ET AU COMPTE DE RESULTAT de l'exercice, présenté sous forme de tableau,
et dégageant un excédent de 2 527.59 Euros.

Sommaire de l'Annexe :

1. Faits caractéristiques de l'exercice
2. Présentation des comptes
3. Méthodes générales
4. Changement de méthode d'évaluation
5. Changement de méthode de présentation
6. Tableau des immobilisations (valeurs brutes)
7. Tableau des amortissements
8. Tableaux des provisions et des fonds dédiés
9. Tableau des créances et dettes
10. Créances et produits à recevoir
11. Détail des dettes fiscales
12. Détail des autres dettes et des charges à payer
13. Détail des opérations exceptionnelles de gestion
14. Engagements reçus et donnés hors bilan
15. Informations sur les dons déductibles
16. Informations sur la gestion immobilière et l'affectation de ses revenus
17. Synthèse du budget statutaire

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'est poursuivi normalement, sont à relever plus particulièrement les faits suivants :

- Attribution au profit des étudiants de l'Institut Polytechnique UniLaSalle : 57 325 € en quatorze prêts d'honneur remboursables et 193 359.85 € en bourses.
- Affectation dans le cadre d'opérations de mécénat au profit de l'Institut Polytechnique UniLaSalle : 189 265.27 € pour la Chaire Groupama.

Il est à noter qu'après la date de la clôture des comptes, la démission du Président de la Fondation.

2. PRÉSENTATION DES COMPTES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/02/2021

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative : en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes des deux exercices précédents.

3. MÉTHODES GÉNÉRALES

- Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des Comptes annuels.

La méthode comptable utilisée n'a pas subi de changement particulier.

Le plan comptable, conformément aux dispositions du plan comptable général (approuvé par arrêté ministériel du 08 septembre 2014) qui est adapté aux Associations et Fondations, est utilisé normalement, avec les particularités inhérentes à la forme juridique et à la nature des activités de la Fondation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

- Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, leur valeur de donation ou de legs ou à leur coût de construction.

- Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- bâtiments entre 30 et 50 ans
- travaux entre 5 et 10 ans
- agencements, mobiliers et matériels entre 3 et 10 ans

- Nouvelles normes comptables

La réglementation comptable rend obligatoire pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2005, l'application des nouvelles normes pour les actifs (définition, comptabilisation, évaluation, amortissement, dépréciation). Ces modifications sont susceptibles de concerner la Fondation. Toutefois, les immeubles propriétés de la Fondation sont pour la plupart grevés d'une charge d'affectation à usage d'œuvres éducatives ou sociales. Ils sont habituellement loués ou mis à disposition avec une prise en charge intégrale des travaux d'entretien par l'occupant.

En conséquence de quoi, aucune modification n'a été apportée au plan d'amortissement des constructions de la Fondation.

- Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Frais de personnel et de gestion

En application de l'Article 5 des statuts de la Fondation Jean-Baptiste Gagne, "toutes les fonctions de membre du Conseil d'Administration et de membre du Bureau sont gratuites".

La Fondation n'a pas de personnel salarié.

Suivant délibération de notre Conseil d'Administration du 3 mai 2005, le secrétariat et l'administration de la Fondation ont été assurés jusqu'en avril 2017 par les services de la Fondation de La Salle également créée à l'initiative des Frères des Ecoles Chrétiennes et ayant son siège 55 rue Henri Chevalier à Lyon 4^{ème} (Rhône). Suivant délibération de notre Conseil d'Administration du 10 avril 2017, l'administration et la comptabilité sont assurées par les services d'UniLaSalle. Ce suivi a donné lieu à une participation de notre Fondation au titre de l'exercice écoulé 2019-19 pour 15.000 € (financée en partie par les produits financiers 2019-19).

4. CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. CHANGEMENT DE MÉTHODE ET DE PRÉSENTATION

Pour rappel depuis l'exercice 2016/2017, les dons non utilisés au cours de l'exercice sont dorénavant comptabilisés au débit du compte 689510 : « Engagements à réaliser sur dons affectés » et au crédit du compte 195400 : « Fonds Dédiés ».

Les dons non utilisés des exercices antérieurs et affectés sur l'exercice en cours sont comptabilisés dans le compte 789500 : « Report des dons non utilisés des exercices antérieurs sur dons affectés » et 195400 : « Fonds Dédiés ».

Ce changement de méthode de présentation du Bilan et du Compte de Résultat améliore la lisibilité sur les dons reçus et les dons affectés au cours de l'exercice, et les dons non affectés.

6. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (Valeurs brutes)

Immobilisations	Corporelles	Financières	Cheptel	TOTAL
Au 01/09/2019	7 690 584,82	211 477,76	142 053,00	8 044 115,58
Achats immobiliers				
Dons et legs immobiliers				
Prêts d'honneur		57 325,00		57 325,00
Autres				
AUGMENTATIONS		57 325,00		57 325,00
Cessions immobilières				
Prêts d'honneur		33 850,00		33 850,00
Reprise				
DIMINUTIONS		33 850,00		33 850,00
Au 31/08/2020	7 690 584,82	234 952,76	142 053,00	8 067 590,58

7. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements	Corporelles	Incorporelles	Financières	TOTAL
Au 01/09/2019	1 222 673,49	0,00	0,00	1 222 673,49
Amort linéaires	26 896,53			26 896,53
Dotations except				0,00
Réévaluation				0,00
Autres				0,00
AUGMENTATIONS	26 896,53	0,00	0,00	26 896,53
Ventes				
Hors services				
DIMINUTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
Au 31/08/2020	1 249 570,02	0,00	0,00	1 249 570,02

8.1 TABLEAUX DES DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Dépréciations	Au 01/09/2019	DOTATIONS	REPRISES	Au 31/08/2020
Financières	26 145.00	390.00		26 535.00
Locataires				0,00
Portefeuilles				0,00
TOTAL	26 145,00	390,00	0,00	26 535,00

Cumul exercice	Au 01/09/2019	DOTATIONS	REPRISES	Au 31/08/2020
TOTAL	26 145,00	390,00	0,00	26 535,00
Exploitation				
Financier		390.00		
Exceptionnel				

8.2 TABLEAUX DES FONDS DÉDIÉS SUR DONS

	Au 01/09/2019	DOTATIONS	REPRISES	Au 31/08/2020
Affectés à des Etudiants	0.00		0.00	0.00
Affectés à des Œuvres	1 885 626.89	747 708.52	78 836.00	1 885 626.89
TOTAL	1 885 626.89	747 708.52	78 836.00	2 554 499.41

9. TABLEAUX DES CREANCES ET DES DETTES

Créances	Total	Moins d'1 an	Plus d'1 an
Créances actif immobilisé			
Créances sur participations			
Prêts			
Autres			
Créances actif circulant			
Locataires	25 637.13	25 637.13	
Produits à recevoir	101 423.19	101 423.19	
Autres			
TOTAL	127 060.32	127 060.32	

Dettes	Total	Moins d'1 an	Plus d'1 an	Plus de 5 ans
Emprunts				
Intérêts sur emprunt				
Dettes Fournisseurs et cptes rattachés	114 725.30	114 725.30		
Dettes fiscales et sociales (TVA, TF)	86 367.04	86 367.04		
Dettes sur immobilisations				
Dettes envers UniLaSalle (Av. bourses)	2 217 942.38	2 217 942.38		
Charges à payer et divers				
Loyers d'avance à répartir	*957 217,36			957 217,36
Produits constatés d'avance	26.67	26.67		
TOTAL	3 376 278.75	2 419 061.39		957 217,36

* Cette somme (957 217,36€) est consécutive à l'acquisition en décembre 2009 par UniLaSalle au profit de la Fondation JB Gagne d'un immeuble situé 18 rue Saint Laurent à Beauvais avec pour objectif de démolir cet immeuble en vue de concéder sur le terrain nu, un bail à construction à la SA HLM du Beauvaisis, afin d'édifier sur le terrain une résidence pour étudiants (132 logements).

A l'issue du bail à construction signé en 2012 entre la Fondation JB Gagne et la SA HLM du Beauvaisis d'une durée de 55 ans, le transfert de propriété se fera au profit de la Fondation, soit en juillet 2067 Cette somme viendra s'imputer sur les loyers dus par UniLaSalle selon un plan qui sera défini lors de la signature du contrat de location.

10. CRÉANCES ET PRODUITS À RECEVOIR

Créances à recevoir	Montant
de nature immobilière	25 637.13
diverses	
TOTAL	25 637.13

Produits à recevoir	Montant
Sur gestion immobilière	82 013.67
Sur divers	22 653.52
TOTAL	104 667.19

11. DÉTAIL DES DETTES FISCALES

Dettes fiscales	Montant
TVA à payer	4 353.36
Taxes Foncières à payer	75 820.68
Contribution revenus locatifs	3 087.00
Taxes logements vacants	3 106.00
Autres impôts	
TOTAL	86 367.04

12. DÉTAIL DES AUTRES DETTES ET DES CHARGES À PAYER

Autres dettes	Montant
Sur immobilisations	
Sur gestion statutaire	
Sur divers	
TOTAL	0,00

Charges à payer	Montant
Sur honoraires	21 739.30
Sur frais de fonctionnement	0.00
Sur divers	0.00
TOTAL	21 739.30

13. DETAIL DES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES DE GESTION

Opérations exceptionnelles	Sur exercice	Sur exerc. antérieurs	TOTAL
Sur Budget statutaire			
Sur Gestion immobilière			
Sur Fonctionnement et divers			
CHARGES			0.00
Sur Budget statutaire			
Sur Gestion immobilière			
Sur Fonctionnement et divers			
PRODUITS			0.00

14. ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES HORS BILAN

- Engagements reçus au 31/08/2020 :

Promesse de vente par le Département du Val d'Oise (limite validité : 28 août 2025)	1 326 306.45 €
---	----------------

La promesse de vente a été dénoncée par le Département du Val d'Oise par courrier en date du 25 septembre 2015. La fondation Jean-Baptiste Gagne a contesté cette dénonciation par courrier le 10 février 2016. (Litige en cours)

- Engagements donnés au 31/08/2020 :

Néant

15. INFORMATIONS SUR LES DONS DEDUCTIBLES

La Fondation Jean-Baptiste Gagne ne fait pas directement d'appels à la générosité publique, mais est d'accord pour remplir sa mission statutaire en redistribuant des dons collectés au profit d'actions menées en référence à l'objet statutaire de notre Fondation.

Les dons reçus sont traités sur l'exercice et donnent lieu à reçu fiscal. Leur affectation intervient au cours de l'exercice. Dans le cas où ces dons n'auraient pas tous été affectés en fin d'exercice, ils viennent augmenter le "fonds d'aide à affecter à des étudiants" constitué depuis l'exercice 1997-98 et le "fonds fonctionnement des œuvres".

Les dons reçus par la Fondation ne supposent aucun engagement ou contrepartie de la Fondation vis-à-vis des donateurs, qui peuvent cependant exprimer un souhait d'affectation de leur don pour autant qu'il reste conforme à notre objet et à nos moyens statutaires.

16. INFORMATIONS SUR LA GESTION IMMOBILIERE ET L'AFFECTATION DE SES REVENUS

- Composition et gestion du patrimoine immobilier de la Fondation

Le patrimoine immobilier constitue le fonds stable de notre Fondation. Il est composé au 31 août 2020, d'immeubles situés sur quatre communes : Beauvais et Troissereux (Oise), Cergy-Pontoise (Val d'Oise) et Bézu-la-Forêt (Eure). Ils sont loués à l'Institut Polytechnique UniLaSalle, au Logis Social, à la SA HLM de l'Oise, à la HLM du Beauvaisis.

Les charges de travaux et d'entretien sont à la charge des locataires ou occupants qui par ailleurs remboursent aussi les assurances, les impôts fonciers.

Année	2019-20	2018-19	2017-18	2016-17
Loyers facturés	67 344	67 067	66 620	67 173
Variation	277	447	553	360
avec l'exercice précédent	0.41%	0.67%	-0.08%	-0.54%

- Affectation des revenus de la gestion du patrimoine immobilier de la Fondation

Les revenus nets de la gestion immobilière assurent en partie le financement des prêts d'honneur.

17. Tableau de compte d'emploi annuel des ressources

La Fondation Jean-Baptiste Gagne a pour objet le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation continue, agricoles et agro-alimentaires, en direction d'écoles, d'instituts ou d'organismes liés par convention aux Frères des Ecoles Chrétiennes.

Le report initial est constitué du solde des fonds dédiés à la clôture de l'exercice précédent. Les actions réalisées correspondent à des actions en faveur des étudiants UniLaSalle à hauteur de 56% (Bourse de scolarité et de frais de vie et prêt d'honneur), et le solde aux financements de la chaire management des risques en agriculture.

Tableau de compte d'emploi annuel des ressources de la Fondation Jean Baptiste Gagne pour l'exercice 2019/2020 (=N)

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
1 – MISSIONS SOCIALES *			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		1 885 626,89
1.1. Réalisées en France	383 015,12	383 015,12	1.1 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	1 130 333,64	1 130 333,64
Actions réalisées directement :	193 749,85	193 749,85	1.1.1. Dons et legs collectés	669 262,52	669 262,52
<i>Actions en faveur des étudiants (Bourses Scolarité, bourses de vie, Prêt Hommeur)</i>	189 265,27	189 265,27	Dons manuels non affectés	461 071,12	461 071,12
<i>Autres Actions : Chaire Management des risques en Agriculture</i>	0,00	0,00	Dons manuels affectés		
<i>Autres Actions : Participation à la création du Musée Virtuel Albert de Lapparent</i>			Legs et autres libéralités non affectés		
Versments à d'autres organismes agissant en France			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
1.2. Réalisées à l'étranger	78 446,00	78 446,00			
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			2 – AUTRES FONDS PRIVES		
2.1.1. Frais d'appel à la générosité du public			3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			4 – AUTRES PRODUITS	199 233,14	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT		461 461,12	1 - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT		
			II - REPRISES DES PROVISIONS		
1 - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT			III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	78 836,00	
II – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	26 716,50		IV – VARIATION DES FONDS DEBIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		
III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	169 989,05		V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
			VI – TOTAL GENERAL	1 408 402,78	1 130 333,64
IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	747 708,52		VI – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		461 461,12
V – TOTAL GENERAL	1 405 875,19		SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		2 554 499,41
V – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		461 461,12			
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolet		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total			Total		

*ou dépenses opérationnelles
CRC N°1999-01 version consolidée